



17 SEPTEMBRE 2021

Revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021

En France, le pouvoir d'achat des travailleurs au SMIC est protégé par un dispositif de revalorisation automatique inscrit dans la loi, qui assure que le SMIC progresse au moins aussi vite que l'inflation.

Le SMIC est normalement revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Toutefois, lorsque l'indice des prix de référence a augmenté d'au moins 2% par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du SMIC, la revalorisation doit intervenir en cours d'année.

C'est le cas actuellement puisque l'indice des prix entre novembre 2020 et août 2021 a augmenté de 2,19 %.

Dans un communiqué de presse du 15 septembre 2021, Elisabeth BORNE - Ministre du Travail - a donc confirmé une **hausse du SMIC au 1^{er} octobre 2021** :

- SMIC horaire brut : 10,48 €
- SMIC mensuel 35 heures : 1 589,47 €
- SMIC mensuel 39 heures (avec majoration de 10% de la 36^e à la 39^e heure) : 1 789,29 €
- SMIC mensuel 39 heures (avec majoration de 25% de la 36^e à la 39^e heure) : 1 816,54 €